

## **Licence Droit**

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit. 2017, Aix-Marseille université - AMU. hceres-02027161

**HAL Id: hceres-02027161**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027161>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

Licence Droit

Aix-Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017

### sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit et sciences politiques

Établissement déposant : Aix-Marseille Université

Établissement(s) cohabilité(s) : /

## Présentation de la formation

La licence *Droit* dispensée par la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-Marseille Université (AMU) s'inscrit désormais dans le projet de site Aix-Marseille - Provence - Méditerranée qui réunit l'AMU, les universités de Toulon (UTLN) et d'Avignon (UAPV), l'école centrale de Marseille et l'Institut d'études politiques d'Aix en Provence.

La formation est dispensée en trois ans au profit de 5 000 étudiants chaque année en moyenne sur trois sites (Aix-en-Provence, Marseille, Arles).

Elle est accessible en formation initiale, en formation continue et en formation à distance (en partenariat avec l'Université Numérique Juridique Francophone - UNJF).

Un parcours d'excellence est proposé aux meilleurs étudiants (l'Académie de droit).

La formation repose, dès la 1<sup>ère</sup> année de licence (L1), sur l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences fondamentales en droit (droit public, droit privé et sciences criminelles, histoire du droit et des institutions). A partir de la 2<sup>ème</sup> année de licence (L2), elle fait une large place aux matières transversales (droit de l'Union européenne, droit international, droits fondamentaux). Des matières préfigurant une spécialisation ultérieure sont introduites à partir de la 3<sup>ème</sup> année de licence (L3).

La formation est conçue pour les étudiants poursuivant en master comme pour les étudiants cherchant une insertion professionnelle immédiate.

Elle laisse place à l'enseignement de matières d'ouverture et de langues étrangères.

Les étudiants qui le souhaitent peuvent effectuer une mobilité d'un ou deux semestres d'études à l'étranger dans une université partenaire.

## Analyse

### Objectifs

Les objectifs de la formation sont clairs et pertinents. Ils consistent à permettre aux étudiants d'acquérir un socle de connaissances et de compétences fondamentales leur permettant soit, une insertion professionnelle immédiate soit, une poursuite d'études en master.

L'accent est opportunément mis sur les enseignements fondamentaux, la culture juridique et la méthodologie.

L'ouverture aux disciplines non juridiques (matières d'ouverture et de culture générale) et aux langues étrangères permet non seulement d'assurer la pluridisciplinarité de l'enseignement mais aussi, de préparer une éventuelle réorientation d'étudiants. La L3 se présente comme une année de détermination. Elle s'inscrit dans une logique de spécialisation progressive grâce au couplage judicieux de matières laissées au choix des étudiants.

<b>Organisation</b>
<p>L'organisation de la licence est classique et rigoureuse. Elle est adaptée à l'importance des effectifs et à la diversité des profils et des projets. Elle permet à tout étudiant d'acquérir une formation très solide en droit, dans une double logique d'ouverture disciplinaire et de spécialisation progressive. Elle intègre l'enseignement des langues étrangères (obligatoire à partir de la L2) ainsi que l'initiation aux techniques d'information et de communication et à la recherche documentaire. Le dossier mentionne la création d'un parcours d'excellence (l'Académie de droit) qui permet d'offrir aux meilleurs étudiants « un parcours renforcé de réflexion et de compétences complémentaires à la formation juridique », sans autre précision.</p>
<b>Positionnement dans l'environnement</b>
<p>La licence <i>Droit</i> de l'AMU dispose d'un positionnement historique fort et reconnu dans l'environnement universitaire et socio-économique régional. Le développement d'une politique de site (Aix - Marseille - Provence - Méditerranée) qui réunit l'AMU, l'UTLM et l'UAPV, l'école centrale de Marseille et l'Institut d'études politiques d'Aix en Provence, est de nature à consolider sa visibilité et son attractivité pour les étudiants. La formation s'inscrit parfaitement dans l'environnement socio-économique régional. Elle bénéficie de liens anciens et solides avec les milieux professionnels (les barreaux d'Aix-en-Provence et de Marseille, la chambre des notaires, la chambre départementale des huissiers, l'armée de l'air et les entreprises).</p>
<b>Equipe pédagogique</b>
<p>L'équipe pédagogique est riche, variée et de haut niveau. Les cours magistraux sont assurés par des titulaires Professeurs et Maîtres de conférences appartenant à un des laboratoires de recherche de la faculté et en charge de responsabilités dans les formations de niveau supérieur. L'encadrement par des titulaires paraît toutefois insuffisant en droit public où certains cours sont assurés par des docteurs en attente de poste. Les travaux dirigés et enseignements non disciplinaires sont classiquement assurés par des professionnels, des doctorants et des PRAG (Professeurs agrégés du secondaire). Le suivi de la formation et la communication avec les étudiants sont assurés grâce à l'affectation à chaque année de licence d'un responsable pédagogique pour chaque site (assesseur), d'un assesseur aux stages et d'un assesseur aux relations internationales. La coordination est assurée grâce au « Conseil des assesseurs » et au « Conseil des enseignants » composé de l'ensemble des enseignants de la Faculté de Droit et de Science Politique qui permettent par ailleurs d'intégrer les résultats de l'autoévaluation.</p>
<b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b>
<p>Les effectifs sont importants et réguliers (5 000 étudiants en L dont 2 800 en L1 ; 1 200 en L2, 1 000 en L3). Le taux de réussite est satisfaisant par rapport à la moyenne nationale (40 % en L1 ; 80 % en L3). Le taux de poursuite en master à l'AMU ou dans d'autres établissements est important (80 %). Le suivi des étudiants ne poursuivant pas en master pourrait être développé. En l'état du dossier, on ignore en effet le devenir des non-diplômés (réorientation ? insertion professionnelle ?) comme le taux de participation et de réussite aux concours accessibles avec un niveau Licence.</p>
<b>Place de la recherche</b>
<p>La place de la recherche est en tant que telle limitée, ce qui est naturel en licence. Elle repose principalement sur la qualité d'enseignants-chercheurs des 160 chargés de cours qui sont rattachés à l'une des 13 unités de recherche de la faculté et sur l'importance des doctorants parmi les chargés de travaux dirigés. Une sensibilisation à la recherche est permise par le recoupement des enseignements de licence avec les axes transversaux de recherche définis par l'Ecole doctorale (ED 67) : Justices ; Droits fondamentaux ; Droit crises et régulations ; Ordres juridiques identité intégration ; Energies environnement et développement durable. Les manifestations scientifiques sont naturellement ouvertes aux étudiants de la licence sans autre précision. Un module d'« Initiation aux outils de la recherche juridique » est par ailleurs proposé par le service commun de la documentation.</p>

<b>Place de la professionnalisation</b>
<p>Le souci de professionnaliser la formation apparaît comme essentiel. Il s'exprime tout au long des trois années de la licence par l'encouragement à la pratique des stages en entreprise et le recours à une palette importante de dispositifs d'information et de formation allant dans ce sens.</p> <p>Pour l'information, les étudiants sont utilement invités à utiliser les services du service central universitaire d'information et d'orientation.</p> <p>Au titre de la formation, est particulièrement remarquable le module « Professions du droit et construction d'un projet professionnel » dispensé dès le semestre 2 de la licence.</p> <p>La professionnalisation passe également par une forte coopération avec les milieux professionnels. Outre l'accompagnement de l'Agence Pour l'Emploi des Cadres (APEC), il faut saluer le partenariat avec l'Institut Régional pour la Création d'Entreprise (IRCE) qui permet de proposer au semestre 6 de la licence un module libre de 32 heures sur « l'esprit d'entreprendre » aux étudiants ayant un projet de création d'entreprise.</p> <p>La fiche au Répertoire national des certifications professionnelles est très bien renseignée.</p>
<b>Place des projets et des stages</b>
<p>La place des stages est importante pour une licence ; ce qui mérite d'être salué.</p> <p>Les stages sont accessibles tout au long de la licence sur la base d'un projet de stage volontaire et d'un aménagement au cas par cas avec le concours du bureau des stages et de l'assesseur en charge des stages.</p> <p>Pour autant le stage est facultatif et ne donne lieu à aucune validation dans le déroulement du cursus de la licence (crédits européens (ECTS) ou points bonus), ce que l'on peut regretter.</p>
<b>Place de l'international</b>
<p>L'ouverture internationale est classique et sans grande originalité.</p> <p>Les mobilités entrantes et sortantes d'un ou deux semestres sont favorisées par l'existence de relations privilégiées avec des partenaires de l'espace méditerranéen mais aussi d'accords de coopération avec des universités étrangères ou dans le cadre du programme Erasmus +. On ignore pour autant le nombre d'accords réellement actifs. On peut également déplorer l'absence de statistiques relativement aux mobilités.</p> <p>Des outils pédagogiques sont opportunément mis en œuvre pour les étudiants en mobilité entrante : Diplômes Universitaires (DU), cours de Français Langue Etrangère (FLE). Aucune information n'est donnée en revanche sur la préparation des étudiants de licence à une mobilité sortante.</p> <p>Il n'est, par ailleurs, pas fait état d'enseignements disciplinaires en langue étrangère, que ce soit par des enseignants-chercheurs de l'AMU ou des invités. Tout au plus l'enseignement d'une langue étrangère est-il obligatoire à partir de la L2. Aucun double diplôme n'est mentionné dans le dossier.</p>
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>
<p>L'ensemble du dispositif est de ce point de vue assez classique. Les procédures de recrutement passent par le système de l'admission post-Bac (APB) et sont assorties de journées d'ouverture et d'information.</p> <p>Des passerelles entrantes sont prévues pour l'accès en L2 ou L3 d'étudiants non juristes avec reconnaissance d'équivalence et obligation pour les bénéficiaires de valider certains enseignements jugés fondamentaux. Elles sont opportunément subordonnées à l'admission d'une équivalence par la commission pédagogique, sauf accord avec d'autres établissements. A ce titre, des partenariats avec les lycées Thiers et Jean Perrin pour les étudiants sortant de classes préparatoires, avec l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) d'Aix-en-Provence ou l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de Médecine de l'AMU sont mentionnés : l'accès en L2 est ainsi automatique pour les étudiants ayant validé avec la note A deux années de classes préparatoires ou avec la note de 12/20 les deux semestres de première année commune aux études de santé (PACES).</p> <p>Les passerelles sortantes vers d'autres études disciplinaires dès la L1 sont judicieusement favorisées par la présence d'enseignements de culture générale et la mise en place d'un dispositif d'identification et d'accompagnement des étudiants en situation d'échec ou désireux d'une réorientation.</p> <p>Les outils d'aide à la réussite sont également classiques (avec notamment un système de parrainage-tutorat pour les étudiants en difficulté).</p>
<b>Modalités d'enseignement et place du numérique</b>
<p>Les étudiants ont la possibilité de s'inscrire en formation initiale, en formation continue et comme auditeur libre. La mise en place de l'enseignement à distance (en partenariat avec l'UNJF) ou encore l'aménagement de la formation pour certaines catégories d'étudiants (tels que les étudiants handicapés ou les sportifs de haut niveau) permettent d'adapter utilement l'organisation de la formation à la différence des situations.</p>

Les enseignements sont dispensés de manière classique et habituelle en présentiel sous forme de cours assortis ou non de travaux dirigés.  
 La place du numérique qui est croissante pourrait encore être renforcée.  
 Actuellement, il s'agit essentiellement d'un outil de transmission d'informations.  
 Les informations générales sont désormais classiquement accessibles via le site internet de l'AMU. Les étudiants bénéficient d'un espace numérique de travail comportant un accès au catalogue de la bibliothèque universitaire et d'une adresse électronique universitaire.  
 La transmission de documents pédagogiques via la plateforme AMeTICE est effective. Elle concerne les supports de cours et les plaquettes de travaux dirigés qui ne sont plus délivrées en format « papier » (dématérialisation totale).  
 Des dispositifs d'accompagnement des étudiants dans l'utilisation des outils numériques ont été opportunément mis en place.  
 Le numérique n'est pas utilisé en revanche comme outil d'interaction en dehors de l'enseignement à distance (EAD).

**Evaluation des étudiants**

Les procédures d'évaluation semestrielle sont adaptées au type d'enseignement et globalement équilibrées.  
 Elles reposent sur un panachage original et fécond de contrôle continu intégral (CCI) pour les enseignements fondamentaux et de langue étrangère et d'examens terminaux (ET) pour les matières qui relèvent des enseignements d'ouverture et de spécialisation.  
 L'anonymat des étudiants est opportunément préservé par un système de code-barres utilisable pour les ET, et sans doute, aussi pour l'examen écrit appelé « colle » qui compte pour 50 % de la note pour les matières relevant du CCI.  
 La place de l'évaluation orale paraît relativement faible en dehors du CCI. Si cela est dû naturellement à l'importance des effectifs, son renforcement au niveau de la L3 pourrait être envisagé.  
 La session de rattrapage en juin est maintenue pour les enseignements soumis à un ET.  
 Un jury d'examen se réunit à l'issue de chaque session.  
 Des aménagements intéressants sont proposés aux étudiants ajournés pour accéder à l'année supérieure ou pour préparer par anticipation certaines matières de cette année supérieure. Plus originale est la possibilité pour l'étudiant de demander la délivrance d'un Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (DEUG) si la L1 et la L2 sont validées sans compensation entre les deux années.

**Suivi de l'acquisition de compétences**

Le suivi de l'acquisition des compétences est assuré, selon le dossier, par le recours au CCI pour les matières fondamentales de chacune des trois années d'étude de la licence et les enseignements de langue.  
 Cette organisation est convaincante car complète et équilibrée. Le CCI repose en effet sur la délivrance d'au moins trois notes venant sanctionner une épreuve écrite de 3 heures dite « colle » (50 % de la note) conjuguée à une ou plusieurs évaluations écrites et orales organisées librement pour le surplus (50 % de la note).  
 Pour autant, il s'agit essentiellement de suivi de l'acquisition des connaissances, sans que les compétences acquises soient spécifiées. De plus, aucun portefeuille ou équivalent n'est mentionné pour le suivi de l'acquisition de compétences.  
 L'annexe descriptive au diplôme précise le contenu du programme et les modalités d'évaluation.

**Suivi des diplômés**

Le suivi des diplômés qui est laissé à l'initiative de la Direction des études et de la vie étudiante (DEVE) et de l'Office de la vie étudiante (OVE) est insuffisant. Il passe par « une enquête administrée en ligne 30 mois après l'obtention du diplôme ». Les résultats de deux enquêtes sont disponibles (enquêtes menées en 2012/2013 et 2013/2014). Ils portent exclusivement sur le nombre de diplômés de la L3 intégrant un master (dans et hors AMU). Aucun dispositif de suivi n'est mis en place au niveau de la faculté et aucune association d'anciens étudiants n'est mentionnée.  
 Aucune information n'est donnée sur les étudiants qui présentent des concours accessibles avec une licence, ni sur le devenir précis des diplômés qui poursuivent leurs études hors établissement. Rien non plus n'est précisé sur le public en formation continue.

**Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation**

On peut déplorer l'absence d'un véritable conseil de perfectionnement en tant que tel et ainsi dénommé ; néanmoins des organes de perfectionnement existent. Il s'agit du conseil des assesseurs et de la commission de formation, pour laquelle on ne dispose pas de précisions, qui se réunissent périodiquement.  
 Des procédures d'autoévaluation régulières et efficaces sont par ailleurs conduites (notamment dispositif d'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants).

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- Organisation très classique et rigoureuse de la formation.
- Bon positionnement dans l'environnement.
- Souci d'évaluation régulière des connaissances grâce à la mise en place d'un contrôle continu intégral pour les matières fondamentales des trois années de licence.
- Dispositifs d'accompagnement à la professionnalisation performants.

### Points faibles :

- Ouverture à l'international qui semble assez théorique.
- Suivi des diplômés insuffisant.
- Absence de conseil de perfectionnement.

### Avis global et recommandations :

La formation de licence en droit dispensée au sein de la Faculté de Droit et de Science Politique de l'Université d'Aix-Marseille sur les sites de Marseille, Aix-en-Provence et Arles, apparaît très solide, classique dans son objet et en partie innovante dans ses méthodes (contrôle continu intégral pour les matières fondamentales, dématérialisation des plaquettes de travaux dirigés).

Toutefois, afin de renforcer la place de l'international, l'introduction d'unités d'enseignement disciplinaires en langue étrangère pourrait être envisagée. Par ailleurs, la visibilité du module d' « initiation aux outils de la recherche juridique » pourrait être accrue par son intégration dans la formation. Dans le même esprit, les stages pourraient être davantage valorisés (bonus ou crédits européens). En outre, la plateforme AMeTICE pourrait être optimisée par son utilisation comme espace d'échange et d'interaction avec les enseignants chercheurs et entre étudiants.

De plus, si l'accueil des étudiants est très satisfaisant, le suivi des diplômés pourrait encore être amélioré. Enfin, il serait opportun de mettre rapidement en place un conseil de perfectionnement en tant que tel (ouvert à des professionnels et des étudiants) ainsi qu'un « réseau des anciens » formalisé et structuré.



# Observations de l'établissement

Le Président de l'université

à

**Monsieur Jean-Marc GEIB**  
HCERES  
Directeur du Département d'Évaluation des  
Formations

Objet : Observations aux rapport d'évaluation  
des experts HCERES sur les formations  
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS  
Tél : 04 42 17 27 31  
[nathalie.almeras@univ-amu.fr](mailto:nathalie.almeras@univ-amu.fr)

Pièce(s) jointe(s) : 1 document

Marseille, le lundi 24 avril 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les formations et les champs de formations.

Les responsables de la formation ont bien pris connaissance de l'évaluation et n'ont pas d'observation à formuler.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.

  
**Yvon Berland**

